COMPTE RENDU DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis dans la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 01 avril 2019 Date d'affichage : le 01 avril 2019

Nombre de conseillers communautaires
En exercice : 90

Présents : BURTIN Marie (Aignerville) ; DESHAYES Patrick (Asnières en Bessin) ; GRANGER Michel (Balleroy sur Drome) ; LECORDIER Yves (Balleroy sur Drome) ; D'ANDIGNE Gérard (Bernesq) ; PAIN Daniel (Bricqueville) ; LEGER Michel (Cahagnolles) ; FAUDEMER Chantal (Cardonville) ; MARIE Denis (Castillon) ; MAUDUIT Yves (Castilly) ; THOMINES Patrick (Colleville sur Mer) ; LEMONNIER Claude (Colombières) ; POISSON Cédric (Cormolain) ; LE BOUCHER Philippe (Cricqueville En Bessin) ; LEROY Fabienne (Crouay) ; LELOUTRE Pierre (Deux-Jumeaux) ; CORNIERE Alain (Etréham) ; GERVAIS Alain (Formigny-la-Bataille) ; LEBIGRE Alain (Foulognes) ; LEMARIE François (Géfosse-Fontenay) ;MADELEINE Olivier (Grandcamp-Maisy) ; MONTAGNE Jean-Paul (Grandcamp-Maisy) ; BARBANCHON Eric (Isigny-sur-Mer) ; LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; MAUDUIT Michel (Isigny-sur-Mer) ; LEBOURGEOIS Gilbert (La Bazoque) ; LENICE Bernard (La Cambe) ; BERTIER Guillaume (Le Molay-Littry) ; FURDYNA Hubert (Le Molay-Littry) ; MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; GADY-DUQESNE Patricia (Le Tronquay) ; TOSTAIN Roland (Lison) ; CHATEL Benoit (Longueville) ; BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie (Louvières) ; GUIBET Jean-Noel (Maisons) ; LEFEVRE Pierre (Mandeville-en-Bessin) ; COURCHANT Albert (Montfiquet) ; MUS Bertrand (Mosles) ; FAUVEL Jean (Neuilly La Forêt) ; RICHER Guy (Noron-la-Poterie) ; BENICOURT Odile (Osmanville) ; DECLOMESNIL Christian (Planquery) ; TORCHEUX Gilbert (Russy) ; PETGES Philippe (Saint-Germain-du-Pert) ; PASQUET Alain (Saint Martin de Blagny) ; BELLEMAIN Sylvine (Saint-Paul du Vernay) ; MAUPAS Annick (Saint-Paul du Vernay) ; LEGRULEY Alain (Saint-Pierre du Mont) ; CATHERINE Catherine (Sainte-Honorine-de-Ducy) ; VALLY Jean (Sainte-Honorine-des-Pertes) ; SEBIRE Bernard (Sainte-Marguerite-d'Elle) ; CAUVIN Rémi (Sallen) ; BOISSEL Anne (Saon) ; AIMABLE Benoit (Surrain) ; RENAUD Frédéric (Tour-en-Bessin) ; CAMBRON Michel (Tournières) ; DUFOUR Mireille (Trévières) ; PACARY Bernard (Trungy) ; MARIE Laurent (Vouilly).

Absents et absents excusés :
MONTAIGNE Gilbert (Balleroy sur Drome) ; TOUCHAIS Marie-Laure (Balleroy-sur-Drome) ; SURET Nelly (Cartigny l'Epinay) ; ANDRE Christelle (Englesqueville la Percée) ; LEGRAND Raymonde (Grandcamp-Maisy) ; ROSOUX Maryvonne (Grandcamp-Maisy) ; AUBRY Laurent (Isigny-sur-Mer) ; DUCHESNE Agnès (Isigny-sur-Mer) ; ROGER Aline (Isigny-sur-Mer) ; ANGER Pierre (Le Breuil-En-Bessin) ; DUMONT Alain (Le Tronquay) ; MALHERBE Sonia (Les Oubeaux) ; MARIETTE Michel (Rubercy) ; DORAND Erick (Sainte-Marguerite d'Elle) ; SEBERT Pierre (Saonnet) ; LAILLIER Philippe (Saint Laurent sur Mer).

Absents excusés ayant donné pouvoir :
BERLIOZ Elisabeth (Le Molay-Littry) donne pouvoir à MOTTIN Brigitte (Le Molay-Littry) ; BRIARD Emmanuel (Le Molay-Littry) donne pouvoir à PHILIPPE Françoise (Le Molay-Littry) ; CALENGE Christelle (Ecrammeville) est supplée par POIRIER Didier; DE BELLAIGUE Antoine (Vierville-sur-Mer) est suppléé par LARONCHE Daniel ; DEBAYEUX René (Monfréville) est suppléé par BEDNARSKI Jean-Pierre; DELAHAYE Patrick (Litteau) est suppléé par SIROU Yves; EUDES Rémy (Saint-Marcouf-Du-Rochy) est suppléé par BEAUSIRE Marc; FAUVEL Michel (Canchy) est suppléé par BUCAILLE Jean-Paul; KIES Laurent (Isigny-sur-Mer) donne pouvoir à LECHIEN Henri (Isigny-sur-Mer) ; LAUNAY Philippe (Blay) est suppléé par BEAUBRAS Luc; LEGOUPIL Nathalie (Le Molay-Littry) donne pouvoir à FURDYNA Hubert (Le Molay Littry) ; MARIOTTI Pascal (Le Molay-Littry) donne pouvoir à BERTIER Guillaume (Le Molay Littry) ; PICANT Monique (La Folie) donne pouvoir à PAIN Daniel (Bricqueville) ; VAUTIER Evelyne (Trévières) donne pouvoir à DUFOUR Mireille (Trévières).

L'ordre du jour est le suivant :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1. Principe de Délégation de Service Publique sur le périmètre des communes de Balleroy, La Cambe, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Osmanville, Lison, Sainte Marguerite d'Elle, Saint Paul du Vernay.

FINANCES

2. Affectations des résultats 2018,
3. Présentation et vote des taux des contributions directes,
4. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères,
5. Présentation et vote des budgets prévisionnels 2019.

ENVIRONNEMENT

6. **GEMAPI :** Engagement de la Communauté de communes d'intégrer la portion de digue actuellement gérée par l'ASA de Géfosse-Fontenay dans son futur système d'endiguement et accord de principe sur la réalisation des travaux de construction de la digue.

AMENAGEMENT & URBANISME

7. Proposition d'une convention financière avec la commune de Trévières pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'eau pluviale, dans le cadre de l'aménagement et la valorisation du cœur de bourg,
8. Proposition de conventions de fonds de concours pour les modifications des PLU du Molay-Littry, Planquery, Noron la Poterie et Mandeville en Bessin.

SCOLAIRE – TRANSPORT SCOLAIRE

9. Validation du plan de financement et engagement des dépenses pour la construction du groupe scolaire des Poterie au Tronquay,
10. Proposition d'une nouvelle tarification régionale pour le transport scolaire.

Pour information :
Organisation de la rentrée scolaire 2019/2020.

TOURISME ET ANIMATION DU TERRITOIRE

11. Proposition des tarifs complémentaires pour prestations et services de l'Office de Tourisme,
12. Proposition des tarifs complémentaires pour prestations et services de l'Ecole de Voile Intercommunale.

CULTURE & SPORT

Pour information :
Signature d'une convention avec le Département prévoyant l'accès au ressource numérique appelée « la boite numérique ».

ENFANCE & JEUNESSE

13. Proposition de validation de la Convention Globale Territoriale avec la CAF du Calvados,

14. Proposition d'une Convention de mise à disposition des bâtiments pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du site de Crouay.

La Présidente vérifie le quorum puis ouvre la séance.
La Présidente fait part aux élus communautaires de la présence de Madame KERGRESSE, Trésorière à Isigny-sur-Mer.
La Présidente demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 mars 2019. Approbation unanime.
La Présidente demande aux élus l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Indemnisation des frais km à des étudiants dans le cadre du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques). Accord unanime

Monsieur Albert COURCHANT est nommé secrétaire de séance.

1. Principe de Délégation de Service Publique sur le périmètre des communes de Balleroy, La Cambe, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Osmanville, Lison, Sainte Marguerite d'Elle, Saint Paul du Vernay.

Madame BOISSEL, Présidente, donne la parole à Monsieur CORNIERE, Vice-Président de la Commission Assainissement Collectif et Non Collectif.
Monsieur CORNIERE présente le principe de la Délégation de Service Publique et précise que lors du conseil du 14 mars dernier, une demande a été émise par les élus pour avoir une synthèse de l'étude présentée en commission assainissement-environnement du 12 juillet dernier, celle-ci présentait une estimation des charges en DSP comparées à celles de la Régie.
Une simulation tarifaire a été également présentée pour la prise en compte du personnel de la commune d'Isigny-sur-Mer affecté à l'assainissement, il a été proposé que la DSP prévoit que :

- la « facturation de l'assainissement» soit assurée par le Service Eau Potable de la commune c'est-à-dire par l'agent administratif communal actuellement en charge de cette prestation. Une convention de sous-traitance de la facturation entre la commune et le délégataire sera mise en place comme avec tous les autres services d'eau potable ;
- la maintenance de premier niveau (entretien, relevé et nettoyage hebdomadaire) des postes de refoulement situés sur les communes d'Isigny-sur-Mer et d'Osmanville ainsi que les espaces verts de la station d'épuration, n'entrent pas dans le champ des prestations de la DSP. Ces prestations seront facturées par la commune d'Isigny à la Communauté de communes.
- Dans un souci de cohérence, de lisibilité à l'échelle du territoire mais aussi afin d'éviter tout doublon, les astreintes ne seront plus réalisées par le personnel technique d'Isigny-sur-Mer mais par le délégataire ;

Le Conseil communautaire doit se prononcer sur le mode de gestion du service public d'assainissement collectif, dans les conditions fixées par les articles 1411-1 à 1411-11 du Code

Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis favorable du Comité technique du 12 mars 2019,

Et après avoir pris connaissance du rapport sur le projet de délégation de ce service (transmis pour le conseil du 14 mars dernier),

Le Conseil communautaire est appelé à délibérer pour décider :

- de lancer une procédure de délégation du Service Public d'Assainissement Collectif par concession pour une durée de 10 ans, sur le périmètre des communes de :

  Saint-Paul-du-Vernay / Balleroy / Sainte-Marguerite-d'Elle / Lison / Isigny-sur-Mer / Osmanville / La Cambe / Grandcamp-Maisy. Le montant estimé de la concession est de 470 000 €HT par an, soit 4 700 000 €HT sur 10 ans.

- de lancer une consultation dans les conditions prévues aux articles précités.

Madame BOISSEL sollicite le vote.

Vote unanime.

<u>Point supplémentaire :</u>

Indemnisation des frais de déplacement du groupe d'étudiants dans le cadre de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques – Précisions sur les modalités de remboursement.

Monsieur GUIBET, Vice-Président de la Commission des Ressources Humaines prend la parole et présente au Conseil Communautaire, une demande d'indemnisation des frais kilométriques pour des étudiants dans le cadre du DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques).

Afin de permettre l'indemnisation des frais de déplacement du groupe d'étudiants intervenus dans le cadre de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques, Il convient de préciser la délibération existante sur les frais de déplacements tel qu'il suit :

- Autoriser la Présidente à rembourser les frais de déplacement du groupe d'étudiants dans le cadre de la réalisation du DUER. Une visite du groupe donnera lieu à un dédommagement calculé sur la base d'un trajet unique aller-retour entre le site de Vire de l'IUT de Caen et le site concerné. Ce dédommagement ne pourra excéder 5 journées de déplacement.

Les frais de déplacement seront pris en charge que s'ils relèvent d'un ordre de mission et seront remboursés sur la base des tarifs des indemnités kilométriques fixés par l'arrêté du 26/08/08 modifiant l'arrêté du 03/07/06 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 03/07/06 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels. La distance sera calculée sur la base de l'itinéraire le plus rapide, proposé par le site viamichelin.fr, de ville à ville ou d'adresses de ville à ville.

A l'unanimité, les Conseillers Communautaires autorisent la Présidente à rembourser les frais et à procéder aux démarches qui y sont liées.

Vote unanime.

2. Affectations des résultats 2018

Madame BOISSEL donne la parole à Monsieur LECHIEN, Président de la Commission Finances, pour présenter les affectations de résultat 2018.

Monsieur LECHIEN fait une présentation détaillée des différents budgets pour l'affectation des résultats 2018.

Monsieur LECHIEN précise qu'il convient de valider l'affectation des résultats et les reports pour chaque budget.
Il rappelle que les résultats et les restes à réaliser ont été présentés lors du conseil du 14 mars 2019 au moment du vote des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501) :
Report de l'excédent d'investissement : 137,13€
L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2018 est de 0,00€.
(Pas de restes à réaliser.)

Budget Annexe Office de Tourisme (89502) :
Report du déficit d'investissement : 8 701,91€
Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2019 le montant de 26 229,51€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2018 est de 0,00€.
Restes à réaliser : 17 530€ en dépenses / 0,00€ en recettes. Soit un besoin de 17 530€

Budget Annexe SPANC (89503) :
Report du déficit d'investissement : 1 641,10€
Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2019 le montant de 1 641,10€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2018 est de 59 669,90€.
Restes à réaliser : 396 343€ en dépenses et en recettes. Soit un solde de 0,00€

Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504) :
Report du déficit d'investissement de 237 900,89€
Report de l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2018 pour 2 39 176,64€.
Restes à réaliser : En dépenses : 1 346 670,00€ En recettes : 1 854 482,00€. Soit un solde de + 507 812€

Budget Annexe Ateliers relais (89505) :
Report du déficit d'investissement : 31 862,61€
Il est décidé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2019 le montant de 31 862,61€. L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2018 est de 0,00€.
Pas de restes à réaliser.

Budget Annexe ZAE Isigny (89506) :
Report de l'excédent d'investissement : 18 717,84€
Report du déficit de fonctionnement : 38 090,51€
Pas de restes à réaliser.

Budget Annexe ZA Molay (89507) :
Report du déficit d'investissement : 498 018,20€
Report de l'excédent de fonctionnement : 233 986,45€

Pas de restes à réaliser.

Budget Annexe ZA SYNERGIE GRANDCAMP (89508) :

Pas de report

Pas de restes à réaliser.

Budget Annexe Ecole de voile (89509) :

Report de l'excédent d'investissement de 8 079,64€

Pas d'excédent ni de déficit de fonctionnement

Pas d'affectation de résultat

Restes à réaliser : En dépenses : 4 718,00€ / En recettes : 0,00€. Besoin de 4 718,00€ couvert par l'excédent d'investissement.

Budget Annexe TRANSPORTS (89511) :

Monsieur le Président de la commission Finances présente les résultats 2018 des syndicats repris dans le cadre du transfert de la compétence Transports.

SY 28000 ISIGNY				
	res. Clôture 2017	part affectée	Rés exercice2018	Résultat de clôture 2018
INVEST	5 572,94		1 393,14	6 966,08
FONCT	53 746,49		25 650,98	79 397,47
				86 363,55

SY 28000 ISIGNY		Résultat de clôture 2018
	INVEST	6 966,08
	FONCT	79 397,47

SY 99400 TREVIERES CEG				
	res. Clôture 2017	part affectée	Rés exercice2018	Résultat de clôture 2018
INVEST	1 694,31			1 694,31
FONCT	23 651,84		- 7 099,18	16 552,66
				18 246,97

SY 99401 TRANSPORT TREVIERES				
	res. Clôture 2017	part affectée	Rés exercice2018	Résultat de clôture 2018
INVEST				
FONCT	- 7 192,15		- 5 058,64	- 12 250,79
				- 12 250,79 €

Consolidation pour 99400 et 99401		Résultat de clôture 2018
	INVEST	1 694,31
	FONCT	4 301,87

SY 99700 MOLAY CEG				
	res. Clôture 2017	part affectée	Rés exercice2018	Résultat de clôture 2018
INVEST	1 085,80		- 6 803,63	- 5 717,83
FONCT	27 460,56		- 10 376,00	17 084,56
				11 366,73

SY 99702 MOLAY TRANSPORT				
	res. Clôture 2017	part affectée	Rés exercice2018	Résultat de clôture 2018
INVEST				
FONCT	5 860,67		3 735,45	9 596,12
				9 596,12

Consolidation pour 99700 et 99702		Résultat de clôture 2018
	INVEST	- 5 717,83
	FONCT	26 680,68

A reporter:	
Article 001: Excédents antérieurs reportés: 89511 Transports CC ISIGNY OMAHA: 0€ SY Isigny:280 00 -> + 6 966,08€ SY Molay: 99700 et 99702 -> + 1 694,31€ SY Trevières: 99400 et 99401 -> - 5 717,83€	2 942,56
Article 002: Excédents antérieurs reportés: 89511 Transports CC ISIGNY OMAHA: 0€ SY Isigny:280 00 -> + 79 397,47€ SY Molay: 99700 et 99702 -> + 26 680,68€ SY Trevières: 99400 et 99401 -> + 4 301,87€	110 380,02

Il est donc proposé de reporter d'excédent global d'investissement de 2 942,56€ et de reporter l'excédent global de fonctionnement de 110 380,02€
Pas de restes à réaliser sur ce budget.

Budget Annexe Assainissement Collectif REGIE (89512) :
Report du déficit d'investissement de 57 587,91€
Il est proposé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2019 le montant de 161 594,85€ dont les restes à réaliser de 2018 de la commune du Molay Littry (85 724,94€). L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2018 est de 225 769,84€.
Restes à réaliser (RAR) : En dépenses : 184 252€ / En recettes : 165 970,00€. Solde des RAR : besoin de 18 282,00€.

Le montant affecté de 161 594,85€ correspond au déficit de 57 587,91 + au besoin RAR 18 282€ + solde RAR du Molay-Littry 85 724,94€

Budget Principal 89500 :
Report du déficit d'investissement : 1 112 143,79€
Il est décidé d'affecter au résultat et de reprendre sur le budget 2019 le montant de 1 039 362,79€.
L'excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2018 est de 1 080 235,62€.
Restes à réaliser : En dépenses : 2 053 930,00€ / En recettes : 2 126 711,00€. Soit + 72 781,00€.
Pour couvrir le déficit de 1 112 143,79€, on prend sur l'excédent de fonctionnement 1 039 362,79€ (1 112 143,79€-72 81,00€)

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par les membres du conseil communautaire après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.
Pour chaque budget, il convient de valider les report et affectations tels que présentés.
A la majorité (3 abstentions), les membres de l'assemblée délibérante valident les reports et les affectations tels que présentés.

Vote majoritaire (3 abstentions).

3. Présentation et vote des taux des contributions directes

Monsieur LECHIEN fait une présentation sur l'hypothèse de travail sur laquelle les budgets prévisionnels 2019 ont été préparés.

Hypothèse de travail pour les contributions directes :

Pas de modification des taux pour la part Intercommunale.
Pour mémoire, bases et taux 2018 :

	2018		
		Taux	Produit
Taxe d'habitation	23 421 341	10,14%	2 374 924 €
Taxe foncière propriétés bâties	20 039 034	11,47%	2 298 477 €
Taxe foncière propriétés non bâties	5 105 091	19,33%	986 814 €
Total impôts ménages			**5 660 215 €**
Cotisation foncière entreprises	5 274 492	20,16%	1 063 338 €
TOTAL taxes directes locales			**6 723 553 €**

Hypothèse de travail pour 2019 :

	2019		
		Taux	Produit
Taxe d'habitation	24 125 000	10,14%	2 446 184 €
Taxe foncière propriétés bâties	20 509 000	11,47%	2 352 818 €
Taxe foncière propriétés non bâties	5 214 000	19,33%	1 007 900 €
Total impôts ménages			***5 806 902 €***
Cotisation foncière entreprises	5 148 000	20,16%	***1 038 013 €***
TOTAL taxes directes locales			**6 844 915 €**
Taxe additionnelle sur FNB			**94 547 €**

En recettes de fonctionnement, à l'article 73111, sont reportés les produits TH, TF CFE et Taxe additionnelle FNB soit 6 939 462€.

Pour mémoire, lissage en cours sur la CFE et sur les taxes foncières et d'habitations (Lissage sur 12ans à compter de 2017).

Après avoir pris connaissance des produits attendus en application de l'hypothèse présentée sans modification des taux et après en avoir délibéré, les taux sont proposés tels qu'il suit :

Taxe d'habitation : 10,14%

Taxe sur le foncier bâti : 11,47%

Taxe sur le foncier non bâti : 19,33%

Taux CFE : 20,16%

Les taux présentés sont votés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

Vote unanime.

4. Présentation et vote des taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères

<u>Hypothèse de travail pour les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères :</u>
Pas de modification des taux.

Pour mémoire 2018 puis hypothèse pour 2019 :

Taux pour 2018			
	Bases notifiées en 2018	Taux TEOM	Produit TEOM
01 ISIGNY BOURG	1 924 300,00 €	16,29%	313 468 €
02 GRANDCAMP MAISY	2 144 696,00 €	17,04%	365 456 €
03 AUTRES COMMUNES	12 927 676,00 €	15,03%	1 943 030 €
TOTAL	16 996 672,00 €		**2 621 954 €**

Taux pour 2019			
	Bases notifiées en 2018	Taux TEOM	Produit TEOM
01 ISIGNY BOURG	1 965 683,00 €	16,29%	320 210 €
02 GRANDCAMP MAISY	2 192 803,00 €	17,04%	373 654 €
03 AUTRES COMMUNES	13 417 816,00 €	15,03%	2 016 698 €
TOTAL	17 576 302,00 €		**2 710 561 €**

Après en avoir délibéré, les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères sont proposés tels qu'il suit :

01 ISIGNY BOURG	16,29%
02 GRANDCAMP	17,04%
03 AUTRES COMMUNES	15,03%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à entériner les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

Vote unanime.

5. Présentation et vote des budgets prévisionnels 2019

Création du budget ZA Formigny :
En ce qui concerne le budget annexe ZA Formigny, il convient -avant de voter le budget- de valider sa création.

A l'unanimité, la Présidente est autorisée à mener toutes les démarches et à signer tout document permettant notamment la création de ce budget, son immatriculation auprès de l'INSEE, son intégration et sa numérotation dans Hélios, son assujettissement à la TVA.

Madame BOISSEL prend la parole et demande aux élus de voter par chapitre les budgets prévisionnels 2019.

Monsieur LECHIEN, Président de la Commission Finances, présente les crédits proposés pour chaque budget.

Présentation par chapitre pour chaque budget :

BA 89501 – Aire Accueil Gens du voyage :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 Déficit antérieur reporté		1 751,50	1 751,50	1 751,50	100,00		
16 EMPRUNTS ET DETTES		1 000,00	1 000,00				1 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 057,00	60 207,00	60 207,00				73 277,13
TOTAL	2 057,00	62 958,50	62 958,50	1 751,50	2,78	0,00	74 277,13

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 Excédent antérieur reporté	305,50						137,13
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.							
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		207,00	207,00	137,13	66,25		140,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS		1 751,50	1 751,50	1 751,50	100,00		
16 EMPRUNTS ET DETTES		61 000,00	61 000,00				74 000,00
TOTAL	305,50	62 958,50	62 958,50	1 888,63	3,00	0,00	74 277,13

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 165,30	85 010,00	85 010,00	71 989,46	84,68		93 160,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	446,00	470,00	470,00	448,00	95,32		470,00
022 DEPENSES IMPREVUES		3 500,00	3 500,00				3 500,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.							
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		207,00	207,00	137,13	66,25		140,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	0,48	270,00	270,00	0,34	0,13		1 020,00
66 CHARGES FINANCIERES		500,00	500,00				500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		150,00	150,00				150,00
TOTAL	80 611,78	90 107,00	90 107,00	72 574,93	80,54	0,00	98 940,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
70 PRODUITS DES SERVICES	8 909,98	9 000,00	9 000,00	5 416,39	60,18		9 000,00
73 IMPOTS ET TAXES							
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	73 453,30	79 097,00	79 097,00	66 416,73	83,97		89 930,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION		10,00	10,00				10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 000,00	2 000,00	741,81	37,09		
TOTAL	82 363,28	90 107,00	90 107,00	72 574,93	80,54	0,00	98 940,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89502 – Office de Tourisme :

INVESTISSEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001	Déficit antérieur reporté	11 125,33	1 422,62	1 422,62	1 422,62	100,00		8 701,91
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 813,21	7 007,00	7 007,00	7 006,30	99,99		460,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		18 500,00	18 500,00	6 507,60	35,18	5 310,00	2 690,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 656,40	89 977,38	95 712,38	11 404,48	11,92	12 220,00	106 030,09
TOTAL		21 594,94	116 907,00	122 642,00	26 341,00	21,48	17 530,00	117 882,00

Total : 135 412€

INVESTISSEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.		53 383,00	53 383,00				6 032,49
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 009,32	14 536,00	14 536,00	13 316,47	91,61		17 700,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	4 163,00	16 183,00	17 723,00	2 022,62	11,41		37 729,51
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		25 000,00	27 000,00	2 300,00	8,52		31 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES		10 000,00	10 000,00				40 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							2 950,00
TOTAL		20 172,32	119 102,00	122 642,00	17 639,09	14,38	0,00	135 412,00

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	242 711,61	286 811,00	286 811,00	241 192,73	84,09		355 648,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	389 102,53	538 000,00	538 000,00	512 930,00	95,34		528 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES		5 000,00	5 000,00				2 400,00
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.		53 383,00	53 383,00				6 032,49
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 009,32	14 536,00	14 536,00	13 316,47	91,61		17 700,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	50 700,00	500,00	500,00				800,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	42,80	1 500,00	1 500,00	390,00	26,00		2 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		1 000,00	1 000,00				
TOTAL		698 566,26	900 730,00	900 730,00	767 829,20	85,25	0,00	912 580,49

FONCTIONNEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
013	ATTENUATION DE CHARGES	6 793,26	100,00	100,00	926,88	926,88		100,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 813,21	7 007,00	7 007,00	7 006,30	99,99		460,00
70	PRODUITS DES SERVICES	40 882,76	50 010,00	50 010,00	56 249,13	112,48		55 010,00
73	IMPOTS ET TAXES	173 202,67	250 000,00	250 000,00	290 706,44	116,28		265 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	453 365,27	570 163,00	570 163,00	418 085,04	73,33		581 157,49
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	13 522,00	8 300,00	8 300,00	6 091,00	73,39		7 020,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 409,71	15 150,00	15 150,00	14 993,92	98,97		100,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS							3 733,00
TOTAL		699 988,88	900 730,00	900 730,00	794 058,71	88,16	0,00	912 580,49

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89503 – SPANC :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPOR							1 641,10
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 425,00						
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	973,00	21 000,00	21 000,00	11 907,00	56,70		5 500,00
4581 OPERATION COMPTES DE TIERS	220 851,00	391 443,00	514 492,00	118 149,00	22,96	396 343,00	30 522,00
TOTAL	233 249,00	412 443,00	535 492,00	130 056,00	24,29	396 343,00	37 663,10

Total: 434 006,10€

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPO	19 470,51	7 522,68	7 522,68	7 522,68	100,00		
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.		10 732,32	10 732,32				1 265,00
040 OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	450,17	2 745,00	2 745,00	2 743,22	99,94		4 235,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS							1 641,10
4582 OPERATION COMPTES DE TIERS	220 851,00	391 443,00	514 492,00	118 149,00	22,96	396 343,00	30 522,00
TOTAL	240 771,68	412 443,00	535 492,00	128 414,90	23,98	396 343,00	37 663,10

Total : 434 006,10

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002 Déficit antérieur reporté							
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 378,81	73 618,32	73 618,32	18 385,20	24,97		75 675,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	104 568,90	116 500,00	116 500,00	106 624,00	91,52		116 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES		8 000,00	8 000,00				8 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.		10 732,32	10 732,32				1 265,00
042 OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	450,17	2 745,00	2 745,00	2 743,22	99,94		4 235,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION		5 010,00	5 010,00	1 315,04	26,25		5 010,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	853,80	74 855,36	74 855,36	8 288,56	11,07		27 625,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		8 000,00	8 000,00				
TOTAL	138 251,68	299 461,00	299 461,00	137 356,02	45,87	0,00	238 310,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002 Excédent antérieur reporté	35 738,16	97 612,69	97 612,69	97 612,69	100,00		59 669,90
013 ATTENUATION DE CHARGES	433,65	47,99	47,99				10,00
70 VENTES DE PRODUITS	134 493,36	186 900,00	186 900,00	99 433,33	53,20		163 400,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 586,00	14 880,00	14 880,00	1 620,00	10,89		11 100,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	2,25	10,32	10,32				10,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 610,95	10,00	10,00	1,00	10,00		10,10
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS							4 110,00
TOTAL	235 864,37	299 461,00	299 461,00	198 667,02	66,34	0,00	238 310,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89504 – AC DSP :

INVESTISSEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPOR		213 740,19	200 339,22	200 339,22	100,00		237 900,89
020	DEPENSES IMPREVUES		39 173,19	39 173,19				
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	112 510,45	160 000,00	160 000,00	114 889,45	71,81		160 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			12 650,97	12 650,97	100,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES	88 166,15	163 500,00	163 500,00	154 641,95	94,58		184 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-12 500,34	32 442,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	750 949,96	219 849,49	2 534 258,00	463 322,80	18,28	783 670,00	1 526 184,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		125 340,15	1 121 150,00	377 598,53	33,68	500 000,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	141 740,32						
4581	OPERATIONS POUR CPTE DE TIERS		-71 000,00	427 000,00	329 524,20	77,17	63 000,00	
TOTAL		1 093 366,88	838 102,68	4 690 513,38	1 652 967,12	35,24	1 346 670,00	2 108 084,89

Total: 3 454 754,89€

INVESTISSEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPO	275 370,58						
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.		210 000,00	290 411,46				385 479,89
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS	186 871,98	285 000,00	285 000,00	186 800,81	65,54		285 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS		1 283 809,38	1 202 647,92	1 203 397,92	100,06		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	225 613,78	382 106,00	1 631 823,00	6 872,00	0,42	1 190 951,00	490 016,00
16	EMPRUNTS ET DETTES	63 431,00	472 100,00	853 631,00			266 631,00	439 777,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FIN.	141 740,32						
4582	OPERATIONS POUR CPTE DE TIERS		-71 000,00	427 000,00	17 995,50	4,21	396 900,00	
TOTAL		893 027,66	2 562 015,38	4 690 513,38	1 415 066,23	30,17	1 854 482,00	1 600 272,89

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 264,85	78 900,00	78 900,00	38 249,39	48,48		194 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	24 944,00	29 600,00	29 600,00	29 467,00	99,55		30 500,00
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.		210 000,00	290 411,46				385 479,89
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	186 871,98	285 000,00	285 000,00	186 800,81	65,54		285 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	718,92	1 000,00	7 800,00	7 176,70	92,01		1 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	18 633,26	106 700,00	106 700,00	90 889,14	85,18		38 500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	432 800,52	54 669,22	47 119,22	21 324,73	45,26		35 941,75
TOTAL		683 233,53	765 869,22	845 530,68	373 907,77	44,22	0,00	971 221,64

FONCTIONNEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002	Excédent antérieur reporté	1 569 369,67	869,22	119,22	119,22	100,00		239 176,64
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS	112 510,45	160 000,00	160 000,00	114 889,45	71,81		160 000,00
70	VENTES DE PRODUITS	200 451,98	586 000,00	586 000,00	402 077,60	68,61		477 045,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	4 411,70	19 000,00	19 000,00	15 586,68	82,04		95 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	6,87						
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			80 411,46	80 411,46	100,00		
TOTAL		1 886 750,67	765 869,22	845 530,68	613 084,41	72,51	0,00	971 221,64

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89505 – ATELIERS RELAIS :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 Déficit antérieur reporté	25 185,37	31 639,81	31 639,81	31 639,81	100,00		31 862,61
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS							
16 EMPRUNTS ET DETTES	11 778,02	11 080,19	11 080,19	6 075,28	54,83		5 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL	36 963,39	42 720,00	42 720,00	37 715,09	88,28	0,00	36 862,61

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.		31 867,52	31 867,52				
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	197,10						
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	5 126,48	5 852,48	5 852,48	5 852,48	100,00		31 862,61
16 EMPRUNTS ET DETTES		5 000,00	5 000,00				5 000,00
TOTAL	5 323,58	42 720,00	42 720,00	5 852,48	13,70	0,00	36 862,61

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 569,81	13 370,00	13 370,00	11 017,00	82,40		14 100,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	401,00	550,00	550,00	413,00	75,09		470,00
022 DEPENSES IMPREVUES		1 000,00	1 000,00				1 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.		31 867,52	31 867,52				
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	197,10						
65 AUTRES CHARGES DE GESTION		10,48	10,48				14 690,00
66 CHARGES FINANCIERES	627,46	130,00	130,00	127,58	98,14		
TOTAL	12 795,37	46 928,00	46 928,00	11 557,58	24,63	0,00	30 260,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
70 PRODUITS DES SERVICES	3 159,30	7 500,00	7 500,00	3 185,10	42,47		3 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS		28 407,00	28 407,00	34 190,48	120,36		18 177,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	15 488,55	11 021,00	11 021,00	6 044,61	54,85		9 083,00
TOTAL	18 647,85	46 928,00	46 928,00	43 420,19	92,53	0,00	30 260,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89506 – ZA ISIGNY :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	741 794,72	1 045 782,00	1 045 782,00	809 190,15	77,38		1 079 564,99
16 EMPRUNTS ET DETTES	35 620,14	36 480,00	36 480,00	36 471,87	99,98		37 400,00
TOTAL	777 414,86	1 082 262,00	1 082 262,00	845 662,02	78,14	0,00	1 116 964,99

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 Excédent antérieur reporté	186 181,06	122 585,14	122 585,14	122 585,14	100,00		18 717,84
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.		290 165,77	290 165,77				
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	713 818,94	741 794,72	741 794,72	741 794,72	100,00		809 190,15
16 EMPRUNTS ET DETTES							289 057,00
TOTAL	900 000,00	1 154 545,63	1 154 545,63	864 379,86	74,87	0,00	1 116 964,99

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002 Déficit antérieur reporté	60 583,54	39 766,51	39 766,51	39 766,51	100,00		38 090,51
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 368,30	308 137,00	308 137,00	40 001,34	12,98		243 925,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		2 500,00	2 500,00	2 380,00	95,20		2 500,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.		290 165,77	290 165,77				
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	713 818,94	741 794,72	741 794,72	741 794,72	100,00		809 190,15
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC.		25 075,00	25 075,00	20 163,25	80,41		35 345,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION		5,00	5,00				5,00
66 CHARGES FINANCIERES	21 607,48	25 075,00	25 075,00	25 014,09	99,76		23 950,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,33	100,00	100,00				303 657,33
TOTAL	802 378,59	1 432 619,00	1 432 619,00	869 119,91	60,67	0,00	1 456 662,99

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	741 794,72	1 045 782,00	1 045 782,00	809 190,15	77,38		1 079 564,99
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC.		25 075,00	25 075,00	20 163,25	80,41		35 345,00
70 PRODUITS DES SERVICES	844,00	332 644,00	332 644,00	812,00	0,24		332 612,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	19 973,36	29 113,00	29 113,00	864,00	2,97		9 136,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION		5,00	5,00				5,00
TOTAL	762 612,08	1 432 619,00	1 432 619,00	831 029,40	58,01	0,00	1 456 662,99

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89507 – ZA MOLAY :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 Déficit antérieur reporté	134 915,09	411 180,73	411 180,73	411 180,73	100,00		498 018,20
010 STOCKS		38 400,00					
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	399 239,53	95 400,00	486 077,00	486 077,00	100,00		299 751,00
TOTAL	534 154,62	544 980,73	897 257,73	897 257,73	100,00	0,00	797 769,20

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.		37 940,37					
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	122 973,89	411 180,73	399 239,53	399 239,53	100,00		498 018,20
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS							
16 EMPRUNTS ET DETTES		95 859,63	498 018,20				299 751,00
TOTAL	122 973,89	544 980,73	897 257,73	399 239,53	44,50	0,00	797 769,20

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	276 265,55	150 390,00	150 390,00	72 683,10	48,33		75 840,00
012 CHARGES DE PERSONNEL		2 500,00	2 500,00	2 380,00	95,20		2 500,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.		37 940,37					
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	122 973,89	411 180,73	399 239,53	399 239,53	100,00		498 018,20
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC.							7 845,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	0,09	5,00	5,00	0,63	12,60		5,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			402 158,57				216 355,25
TOTAL	399 239,53	602 016,10	954 293,10	474 303,26	49,70	0,00	800 563,45

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002 Excédent antérieur reporté	17 356,11	56 426,10	56 426,10	56 426,10	100,00		233 986,45
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	399 239,53	133 800,00	486 077,00	486 077,00	100,00		299 751,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC.							7 845,00
70 PRODUITS DES SERVICES		138 760,00	138 760,00	18 970,00	13,67		119 976,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS	39 069,99	273 025,00	273 025,00	146 816,61	53,77		139 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION		5,00	5,00				5,00
TOTAL	455 665,63	602 016,10	954 293,10	708 289,71	74,22	0,00	800 563,45

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89508 – ZA SYNERGIE :

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							193 652,00
16 EMPRUNTS ET DETTES							13 521,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 173,00

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
16 EMPRUNTS ET DETTES							207 173,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 173,00

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		16 900,00	16 900,00	10 246,24	60,63		193 647,00
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC.							5 095,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION		5,00	5,00				5,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							3 305,00
TOTAL	0,00	16 905,00	16 905,00	10 246,24	60,61	0,00	202 052,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							193 652,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC.							5 095,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS		16 900,00	16 900,00	10 246,24	60,63		3 300,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION		5,00	5,00				5,00
TOTAL	0,00	16 905,00	16 905,00	10 246,24	60,61	0,00	202 052,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 895xx – ZA FORMIGNY

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							269 395,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 395,00

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
010 STOCKS							
16 EMPRUNTS ET DETTES							269 395,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 395,00

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL							269 390,00
012 CHARGES DE PERSONNEL							
043 TRANSFERTS A L'INT.DE LA SEC.							5 095,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION							5,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							3 305,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 795,00

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS							269 395,00
043 OPE.D'ORDRE A L'INT.DE LA SEC.							5 095,00
70 PRODUITS DES SERVICES							
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS							3 300,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION							5,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 795,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89509 – ECOLE DE VOILE

INVESTISSEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
020	DEPENSES IMPREVUES							2 000,00
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 575,95	3 185,00	3 185,00	3 182,61	99,92		4 175,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 513,29	51 165,00	51 165,00	31 992,68	62,53	4 718,00	32 482,00
TOTAL		12 089,24	54 350,00	54 350,00	35 175,29	64,72	4 718,00	38 657,00

Total : 43 375,00€

INVESTISSEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001	Excédent antérieur reporté	51,31	15 038,37	15 038,37	15 038,37	100,00		8 079,64
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.							
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	25 504,30	19 095,00	19 095,00	19 095,00	100,00		22 117,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 572,00	11 084,63	12 316,63	1 232,00	10,00		11 345,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		7 900,00	7 900,00	7 889,56	99,87		9 200,00
TOTAL		27 127,61	53 118,00	54 350,00	43 254,93	79,59	0,00	50 741,64

Il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 504,10	38 062,00	51 886,00	29 752,64	57,34		55 020,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	62 673,00	68 000,00	68 000,00	59 464,00	87,45		66 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES		1 000,00	1 000,00				1 000,00
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.							
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	25 504,30	19 095,00	19 095,00	19 095,00	100,00		22 117,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION							100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		650,00	650,00				650,00
TOTAL		112 681,40	126 807,00	140 631,00	108 311,64	77,02	0,00	144 887,00

FONCTIONNEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
013	ATTENUATION DE CHARGES		50,00	50,00	832,25	1664,50		50,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 575,95	3 185,00	3 185,00	3 182,61	99,92		4 175,00
70	PRODUITS DES SERVICES	67 090,45	68 080,00	68 080,00	53 665,17	78,83		61 240,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	36 447,36	41 179,00	55 003,00	38 131,61	69,33		63 958,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION		13 013,00	13 013,00	12 500,00	96,06		13 164,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 567,64	1 300,00	1 300,00				2 300,00
TOTAL		112 681,40	126 807,00	140 631,00	108 311,64	77,02	0,00	144 887,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89511 - TRANSPORTS

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
16 EMPRUNTS ET DETTES							6 900,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES							5 300,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200,00

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPO							2 942,56
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.							9 257,44
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 200,00

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 170,66	70 199,00	70 199,00	47 729,86	67,99		542 655,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	167 290,11	192 650,00	192 650,00	191 986,69	99,66		405 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES		1 000,00	400,00				1 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INV.							9 257,44
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 059,05		600,00	570,00	95,00		1 200,00
66 CHARGES FINANCIERES							67,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES							1 050,00
TOTAL	208 519,82	263 849,00	263 849,00	240 286,55	91,07	0,00	960 229,44

FONCTIONNEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002 Excédent antérieur reporté	353,10						110 380,02
013 ATTENUATION DE CHARGES		50,00	50,00				5 000,00
70 VENTES DE PRODUITS	43 556,95	78 750,00	78 750,00	73 268,66	93,04		104 590,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	164 006,77	184 339,00	184 339,00	166 336,89	90,23		738 649,42
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	603,00	700,00	700,00	681,00	97,29		1 600,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		10,00	10,00				10,00
TOTAL	208 519,82	263 849,00	263 849,00	240 286,55	91,07	0,00	960 229,44

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BA 89512 : AC REGIE

INVESTISSEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPOR							57 587,91
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS		101 300,00	101 300,00				101 300,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			39 575,37	39 575,37	100,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES		200 050,00	215 050,00	210 701,80	97,98		200 250,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		12 500,00	12 500,00				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		874 609,00	930 311,81	365 932,54	39,33	179 252,00	328 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				8 010,00			
4581	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS		87 700,00	87 700,00	76 322,75	87,03	5 000,00	
TOTAL		0,00	1 276 159,00	1 386 437,18	700 542,46	50,53	184 252,00	687 637,91

Total: 871 889,91€

INVESTISSEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
021	VIREMENT DE SECTION FONCTION.							196 325,06
040	OP ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS		268 000,00	268 000,00				268 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS			673 278,18	385 183,55	57,21		161 594,85
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		323 959,00	323 959,00	213 071,00	65,77	89 470,00	80 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES		596 500,00	33 500,00	33 500,00	100,00		
4582	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS		87 700,00	87 700,00	11 200,00	12,77	76 500,00	
TOTAL		0,00	1 276 159,00	1 386 437,18	642 954,55	46,37	165 970,00	705 919,91

Total: 871 889,91€

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002	Déficit antérieur reporté							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		352 110,00	432 110,00	330 670,01	76,52		532 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL		99 136,00	99 136,00	80 478,09	81,18		115 200,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		45 500,00	45 500,00	43 745,70	96,14		45 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES							
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.							196 325,06
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS		268 000,00	268 000,00				268 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION		6 550,00	6 550,00				5 050,00
66	CHARGES FINANCIERES		84 500,00	84 500,00	80 586,73	95,37		74 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		10 300,00	47 053,28	2 353,07	5,00		24 100,78
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS							
TOTAL		0,00	866 096,00	982 849,28	537 833,60	54,72	0,00	1 260 075,84

FONCTIONNEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002	Excédent antérieur reporté							225 769,84
042	OP ORDRE DE TRANSF SECTIONS		101 300,00	101 300,00				101 300,00
70	VENTES DE PRODUITS		729 796,00	639 028,00	605 542,17	94,76		672 206,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		35 000,00	35 000,00	26 740,23	76,40		160 800,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			207 521,28	207 190,95	99,84		100 000,00
TOTAL		0,00	866 096,00	982 849,28	839 473,35	85,41	0,00	1 260 075,84

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

BP 89500 : BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
001 Déficit antérieur reporté	727 271,86	1 108 278,16	1 108 278,16	1 108 278,16	100,00		1 112 143,79
020 DEPENSES IMPREVUES		100 000,84	15 800,84				100 001,21
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 313,24	1 000,00	1 000,00	1 000,00	100,00		500,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	17 782,00		12 814,00				
16 EMPRUNTS ET DETTES	720 579,18	652 100,00	652 100,00	652 053,13	99,99		647 840,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 087,99	86 362,00	194 043,00	14 295,86	7,37	30 747,00	88 780,00
201701 ECOLE STE MARGUERITE	5 588,28	-4 390,00	1 500,00				1 500,00
201702 ECOLE ST PAUL DU VERNAY							1 400,00
201703 ECOLE ELEM BALLEROY	426 520,90		170 449,00	123 364,98	72,38	8 529,00	
201704 PSLA TREVIERES	153 570,94	15 480,00	1 490 313,00	508 390,15	34,11	947 311,00	80 160,00
201705 PMA TOUR EN BESSIN	27 982,61	81 739,00	767 004,00	714 316,13	93,13	60 519,00	5 500,00
201706 AMNGT ANNEXE ANTENNE IM	2 192,98						
201707 ECOLE OSMANVILLE EXTENSION	21 806,77						
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR MER	17 004,00		1 664 184,00	30 549,60	1,84	36 619,00	1 577 047,00
201709 PLUI ET URBANISME	138 190,98	284 508,00	551 630,00	266 657,53	48,34	76 552,00	397 748,00
201710 SERVEUR TELEPHONIE IOI	145 285,55	-21 514,00	30 000,00	29 350,86	97,84		
201711 VOIRIE PRG	331 703,33	749 654,00	1 088 850,00	769 193,42	70,64	332 611,00	1 039 099,00
201801 ETUDE BAT HOTEL COMMERCE MOLA		60 000,00	60 000,00				60 000,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY		600 000,00	600 000,00	1 311,13	0,22	8 518,00	591 482,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES		1 864 200,00	1 864 200,00	16 848,00	0,90	182 717,00	1 781 363,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPCI		361 350,00	361 350,00	31 304,78	8,66	175 101,00	49 539,00

PGFBUI04- 1.0a - Copyright (c) Cegid Public - 1997 -

INVESTISSEMENT DÉPENSES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
201805 TRAVAUX PERRE GRANDCAMP		120 000,00	120 000,00	77 958,26	64,97	37 289,00	4 811,00
201806 CANTINE CORMOLAIN		150 393,00	150 393,00	113 037,04	75,16	22 360,00	3 140,00
201807 DETR TRAVAUX ECOLES 2018		223 130,00	223 130,00	105 765,73	47,40	17 834,00	83 100,00
201901 PSLA MOLAY							100 000,00
201902 ECOLE DES POTERIES							1 890 600,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	359 846,22	-3 252,00	301 487,00	128 739,03	42,70	117 223,00	638 887,00
22 IMMOBILISATIONS RECUES							
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	39 750,98	-67 425,00					
TOTAL	3 222 477,81	6 361 614,00	11 428 526,00	4 692 413,79	41,06	2 053 930,00	10 254 641,00

Total: 12 308 571,00€

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
021 VIREMENT DE SECTION FONCTION.		175 024,00	856 838,00				1 532 485,27
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	309 234,46	328 696,84	328 696,84	327 720,23	99,70		423 840,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 380 081,00	2 905 315,16	4 048 396,16	2 247 830,16	55,52		3 201 260,73
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 957,29	206 355,00	434 924,00	24 738,00	5,69	82 306,00	121 603,00
201701 ECOLE STE MARGUERITE							
201702 ECOLE ST PAUL DU VERNAY			20 632,00				20 632,00
201703 ECOLE ELEM BALLEROY	273 000,00		135 500,00	35 546,31	26,23	82 941,00	
201704 PSLA TREVIERES		375 000,00	797 704,00	153 000,00	19,18	544 704,00	100 000,00
201705 PMA TOUR EN BESSIN	19 926,90	112 999,00	630 930,00	180 880,00	28,67	450 050,00	
201707 ECOLE OSMANVILLE EXTENSION		6 400,00	43 200,00	40 383,23	93,48		
201708 AMNGT VENELLE ISIGNY SUR MER	25 000,00	163 472,00	1 057 472,00			146 000,00	1 173 872,00
201709 PLUI ET URBANISME	85 000,00	187 744,00	202 444,00	70 902,67	35,02	119 797,00	701 722,00
201710 SERVEUR TELEPHONIE IOI							
201711 VOIRIE PRG			238 250,00	181 003,07	75,97		200 000,00
201801 EUDE BATIMENT CENTRE MOLAY		40 000,00	40 000,00				40 000,00
201802 EXTENSION PSLA ISIGNY		501 056,00	501 056,00			180 513,00	320 019,00
201803 AMNGT BOURG TREVIERES		1 557 545,00	1 557 545,00			330 947,00	1 266 426,00
201804 ACCESSIBILITE BATIMENT EPCI		300 538,00	300 538,00	205 594,67	68,41	59 720,00	
201805 TRAVAUX PERRE GRANDCAMP		50 000,00	50 000,00			48 000,00	
201806 CANTINE BIBLIO CORMOLAIN		125 400,00	112 400,00	62 000,00	55,16	33 500,00	
201807 DETR TRAVAUX ECOLES 2018		186 000,00	72 000,00	20 671,66	28,71	48 233,00	

PGFBUI04- 1.0a - Copyright (c) Cegid Public - 1997 -

INVESTISSEMENT RECETTES	2017	2018				2019	
	RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
201902 ECOLE DES POTERIES							1 080 000,00
TOTAL	2 114 199,65	7 221 545,00	11 428 526,00	3 580 270,00	31,33	2 126 711,00	10 181 860,00

Total: 12 308 571,00€

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002	Déficit antérieur reporté							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 214 289,89	3 694 703,00	3 991 690,00	3 386 484,03	84,84		4 656 805,27
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 782 199,04	5 142 750,00	5 314 582,00	5 026 159,75	94,57		5 771 240,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 863 479,43	1 384 289,00	1 384 289,00	1 270 902,70	91,81		774 973,96
022	DEPENSES IMPREVUES		380 000,00	400 365,00				331 348,00
023	VIREMENT A LA SECT. D'INV.		175 024,00	856 838,00				1 532 485,27
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	309 234,46	328 696,84	328 696,84	327 720,23	99,70		423 840,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	3 110 279,77	3 762 575,00	3 776 399,00	3 707 163,94	98,17		4 068 540,00
66	CHARGES FINANCIERES	177 367,05	142 180,16	147 180,16	127 075,38	86,34		138 995,50
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 080,41	16 000,00	16 000,00	2 672,54	16,70		16 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		15 000,00	15 000,00				15 000,00
TOTAL		13 465 930,05	15 041 218,00	16 231 040,00	13 848 178,57	85,32	0,00	17 729 228,00

FONCTIONNEMENT RECETTES		2017	2018				2019	
		RÉALISÉ	B.P.	PRÉVU	RÉALISÉ	% ER.	REPORT	PROPOSI.
002	Excédent antérieur reporté	1 282 402,88	412 771,04	412 771,04	412 771,04	100,00		1 080 235,62
013	ATTENUATION DE CHARGES	85 021,20	68 935,46	68 935,46	69 737,94	101,16		69 000,00
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 313,24	1 000,00	1 000,00	1 000,00	100,00		500,00
70	PRODUITS DES SERVICES	1 756 544,78	2 178 515,00	2 188 236,00	2 040 602,90	93,25		2 221 570,38
73	IMPOTS ET TAXES	10 516 508,00	10 324 544,50	11 387 782,50	11 180 174,16	98,18		11 922 937,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS	2 116 371,24	1 936 640,00	2 012 804,00	2 123 211,16	105,49		2 324 329,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	80 989,73	81 412,00	81 412,00	90 952,61	111,72		91 956,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 741,18	37 400,00	78 099,00	49 327,17	63,16		18 700,00
TOTAL		15 846 892,25	15 041 218,00	16 231 040,00	15 967 776,98	98,38	0,00	17 729 228,00

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée communautaire valident les crédits 2019 tels que présentés et autorisent Madame la Présidente :

- à lancer les marchés ou les projets liés aux opérations inscrites dans le budget dans la limite des délégations qui lui sont données,
- à signer les contrats et les pièces s'y rapportant,
- à demander les subventions liées aux opérations, le cas échéant.

Vote unanime.

Tableau détaillé des votes par budget :

Intitulé et n° de budget :	VOTE					
Budget Annexe Aire Accueil Gens du voyage (89501)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Office de Tourisme (89502)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe SPANC (89503)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Assainissement Collectif DSP (89504)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Ateliers relais (89505)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZAE Isigny (89506)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA Molay (89507)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA SYNERGIE GRANCAMP(89508)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe ZA FORMIGNY (895xx) (immat. en cours)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Ecole de voile (89509)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe TRANSPORTS (89511)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Annexe Assainissement Collectif REGIE (89512)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0
Budget Principal (89500)	Pour :	74	Contre :	0	Abstention :	0

Après lecture des crédits proposés, il est demandé à l'Assemblée, s'il y a des questions.

Monsieur LECHIEN fait une petite remarque sur la section investissement recettes du budget Ecole de Voile. Il propose de voter cette section en suréquilibre.

Monsieur MUS, prend la parole et demande si la régie DSP prend fin en 2020.

Monsieur LECHIEN répond et dit que le coût de l'étude DSP prendra fin en 2020.

Monsieur FURDYNA pose une question : Sur quelle ligne budgétaire apparaît l'Hôtel du Commerce.

Monsieur LECHIEN répond et précise que c'est l'EPFN qui démolira le bâtiment et qu'une étude flash est en cours.

Madame MOTTIN demande à quelles dépenses correspond le montant inscrit à l'article 6281.

Monsieur LECHIEN répond et détaille le compte 6281.
Il s'agit des dépenses liées à :
SDIS : 568 557€/ Adtb: 47 207€/Uamc: 1 700€/Smico: 600€/Cnas: 41 000€/Caue:800€/Centre médicosocial: 7 300€
Dev Eco : Les Développeurs Associés :27 504€ dont 4/5ème pris sur les BA ZA / Etape : 3 000€ + Initiative 14: 9 000€ + Hisseo:
1 365€ + Mission Locale : 30 200€
Urbanisme : Scot : 45 672€ / SIB: 129 300€ dont 122 825€ refacturé aux communes
Médiathèques : cotisation adhésion Boite numérique : 4 100€
Environnement : SIARB 2019 : 21 100€

Il précise aussi que les montants prévisionnels inscrits pour 2019 comprennent les charges liées aux nouvelles compétences.

Madame La Présidente reprend la parole et remercie les membres de la Commission Finances qui ont beaucoup travaillé sur le budget et indique qu'il y a eu quatre commissions avant le vote du budget.

La Présidente remercie Madame KERGRESSE, Trésorière d'Isigny-sur-Mer, de sa présence avant que celle-ci quitte la séance.

6. <u>GEMAPI</u> : Engagement de la Communauté de Communes d'intégrer la portion de digue actuellement gérée par l'ASA de Géfosse-Fontenay dans son futur système d'endiguement et accord de principe sur la réalisation des travaux de construction de la digue.

Monsieur GRANGER, Vice-Président de la Commission Environnement, prend la parole et indique qu'il y a une brèche dans la digue qui demande des travaux importants. L'étude qui est réalisée actuellement, n'est pas encore terminée.
Monsieur GRANGER dit qu'il faudra trouver un accord entre l'Association et l'Intercommunalité.
De toute façon, avant toute intervention, il faudra l'autorisation de l'Etat et prendre toutes les dispositions nécessaires.
Depuis 2017, la Communauté de Communes est régulièrement sollicitée par Mr Cornière, Président

de l'ASA de défense contre la mer de Géfosse-Fontenay pour réaliser les travaux de construction de la digue. De plus, lors d'une réunion en 2018, les services de l'état ont confirmé que l'ASA ne pouvait plus entreprendre de gros travaux de construction, seulement des travaux d'entretien et d'urgence.

Suite au courrier de janvier 2019 et une entrevue le 26 février dernier avec le Président de l'ASA, il a été convenu que la Communauté de communes en tant que futur GEMAPIEN prendrait les mesures nécessaires pour permettre la réalisation de la digue envisagée par l'ASA.

Les études menées par l'ASA estiment les travaux à 312 400 € HT (travaux + maîtrise d'ouvrage à 8%).

Compte tenu des délais de procédure nécessaires pour construire la digue (9 mois de procédure pour l'étude d'impact) mais aussi au regard de l'enjeu économique que représente la base ostréicole, cette nouvelle digue intégrera sans aucun doute le système d'endiguement intercommunal.

C'est pourquoi, conscient de l'enjeu économique et de protection des populations de ce nouvel ouvrage mais aussi au regard de l'urgence de la situation, la DDTM nous a conseillé de soumettre une délibération au conseil pour donner un accord de principe sur la réalisation des travaux envisagés et un engagement d'intégrer cette portion de digue dans le futur système d'endiguement intercommunal. Cette délibération permet à l'ASA de poursuivre la procédure relativement longue avant la réalisation des travaux.

Dans ce laps de temps, les études menées au sein des groupements de commandes entre notre Communauté de communes et celles de Bayeux Intercom et Seulles Terre et Mer pour d'une part déterminer la gouvernance de la compétence GEMAPI et d'autre part définir nos systèmes d'endiguement, auront bien avancées voire abouties.

A l'étape « Réalisation des travaux » en 2020, l'ASA pourra déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Communauté de communes.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour :

- Donner un accord de principe sur la réalisation des travaux envisagés,

et

- S'engager à intégrer cette portion de digue dans le futur système d'endiguement intercommunal.

Il est précisé que l'ASA devra associer la Communauté de Communes à toutes les décisions et étapes concernant cette réalisation.

Vote unanime.

Monsieur MAUDUIT prend la parole et demande comment était financée l'ASA avant.

Madame BOISSEL rétorque que nous ne courrons pas après les compétences.

Monsieur GRANGER indique que la compétence adduction d'eau va devenir une compétence intercommunale, un diagnostic a été réalisé, un Comité de pilotage, il y a eu différentes réunions, deux ou trois scénaris en ressortent et les plus pertinents sont à l'étude. Il fait part qu'une réunion aura lieu à ce sujet mercredi 17 avril 2019.

Madame BOISSEL dit que l'intercommunalité a beaucoup de compétences avec ses avantages et ses inconvénients. Elle précise que s'il n'y a pas de compétence en 2020, nous verrons jusqu'en 2026, on repousse l'échéance, il faut avoir conscience de cela. On reviendra vers les élus avant, il faut anticiper la problématique de la compétence eau.

Madame MOTTIN demande si les communes seront informées par le réseau. Une délibération est à prendre avant le 1er juillet 2019.

Monsieur GRANGER répond qu'il attendait l'avis de tous les syndicats d'eau et que trois réunions ont déjà réuni les présidents des syndicats. Les communes devront délibérer mi-mai.

Monsieur RENAUD demande si les documents des différents scénaris à étudier seront envoyés en amont sur plusieurs territoires.

7. Proposition d'une convention financière avec la Commune de Trévières pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, dans le cadre de l'aménagement et la valorisation du cœur de bourg.

Madame BOISSEL reprend la parole pour une proposition d'une convention financière avec la commune de Trévières pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales, dans le cadre de l'aménagement et la valorisation du cœur de bourg.

La Communauté de communes a inscrit dans son programme d'investissement l'opération « requalification et valorisation du cœur de bourg de Trévières ».

Par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a précisé que le traitement des eaux pluviales n'entrait pas dans le champ d'application de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle assainissement.

En conséquence, le traitement des eaux pluviales reste de compétence communale.

Puisque dans le projet de requalification et de valorisation du cœur de bourg de Trévières, des travaux de traitement des eaux pluviales sont prévus et que ces travaux ne peuvent pas être séparés des autres prestations, il appartient à la Communauté de communes d'en assurer la maîtrise d'ouvrage.

En conséquence, il est proposé de signer une convention financière entre la Communauté de communes et la commune pour déterminer les engagements de chacun et fixer les modalités de règlement des travaux.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de participation au financement de travaux sur le réseau d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du bourg de Trévières.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour :

- Accepter les modalités de cette convention,
- Autoriser Madame la Présidente à signer la convention et tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Vote unanime.

8. Proposition de conventions de fonds de concours pour les modifications des PLU du Molay-Littry, Planquery, Noron la Poterie et Mandeville en Bessin.

Il est rappelé au Conseil Communautaire que par délibération du 14 décembre 2017, il a été décidé que chaque nouvelle modification de PLU ferait l'objet d'une participation financière des communes par voie de convention de fonds de concours. Le fonds de concours théorique maximum est égal à la moitié du coût TTC des études, de l'enquête publique, des frais de parution dans la presse et l'incidence du FCTVA.

Considérant l'approbation des modifications des PLU du Molay Littry, Planquery, Noron la Poterie et Mandeville en Bessin, par délibérations du 13 décembre 2018,

Considérant les coûts de ces modifications réglées par la Communauté de Communes pour les études, l'enquête publique et les frais de parution dans la presse :

- 4 756,45 € TTC pour le Molay Littry,
- 2 356,45 € TTC pour Planquery,
- 2 456,45 € TTC pour Noron la Poterie,
- 2 956,45 € TTC pour Mandeville en Bessin.

- Les fonds de concours demandés aux communes sont à hauteur de :

- 1 306 € pour le Molay Littry,
- 1 088 € pour Planquery,
- 1 165 € pour Noron la Poterie,
- 1 377 € pour Mandeville en Bessin.

Après consultation du Conseil Communautaire sur le chiffrage des coûts, Madame la Présidente propose de reporter le vote au 27 Juin prochain.

9. Validation du plan de financement et engagement des dépenses pour la construction du groupe scolaire des Poterie au Tronquay,

Madame BOISSEL donne la parole à Monsieur LENICE, Vice-Président de la Commission des Affaires Scolaires, pour présenter le plan de financement et l'engagement des dépenses pour la construction du groupe scolaire des Poterie au Tronquay.

Par délibération du 17 janvier dernier, le Conseil Communautaire a délibéré pour :

- Accepter d'entreprendre cette opération,
- Autoriser la Présidente à solliciter auprès de M. le Préfet des subventions au titre de la DETR et DSIL 2019 pour la réalisation de la première phase,
- Autoriser la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette opération.

A ce jour, il y a lieu de compléter cette délibération par une validation du plan de financement et l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget.

L'objectif de ce projet est de regrouper les écoles de Noron la Poterie et du Tronquay sur un seul et même site, tout en réfléchissant à une nouvelle carte scolaire pour le secteur sud. Ce projet d'école se veut aussi très novateur en privilégiant le « Tout numérique ». Cette nouvelle école regrouperait 6 classes, un dortoir, une salle polyvalente/motricité, une cantine scolaire (cuisine sur place et réfectoire) et des espaces communs.

Projet sur 4 535m^2 dont : 1085 m^2 de bâtiments (blocs élémentaire, maternel, administratif, espaces communs, cuisine et restaurant) ; 1 450 m^2 de préaux et cours (2 préaux =250 m^2 + 2 cours 1200 m^2) ; Espaces verts et parkings 2000 m^2.

Le chiffrage global de cette opération est estimé à 2 831 130 € HT par le CAUE (assainissement non compris).

Au regard de cette estimation, cette opération sera réalisée en deux 2 phases :

Première phase : réalisation du bloc élémentaire estimée à 1 575 500 €,

Deuxième phase : réalisation du bloc maternel et cantine scolaire estimée à 1 255 800 €.

Les subventions pour la phase 1 sont sollicitées en 2019, celle pour la 2ème phase le seront en 2020.

Au titre de 2019, les demandes de DETR et DSIL portent donc uniquement sur la phase 1.

Le **plan de financement** de cette phase 1 s'établit comme suit :

Dépenses		**Recettes**		
Etudes et maîtrise d'œuvre	164 400 €	DETR sollicitée (plafonnée)	480 000 €	30.47%
Travaux	1 370 000 €	DSIL sollicitée	472 650 €	30.00%
Aléas et imprévus	41 100 €	Emprunt IOI	622 850 €	39.53%
TOTAL	**1 575 500 €**	**TOTAL**	**1 575 500 €**	100%

Madame BOISSEL reprend la parole et annonce les différentes décisions de Monsieur BOUVIER, Directeur de l'Académie pour la rentrée 2019, concernant les retraits, les ajouts d'emplois des communes concernées sur le territoire. La conclusion est une perte de 4 postes d'enseignants au titre du dispositif 100 % réussite avec le dédoublement des classes CP-CE1 mais on en gagne 11 avec une subvention allouée de 48 319 €.

Monsieur LENICE tient à remercier le travail des secrétaires sur le dossier de subvention qui a été réalisé en 48 heures.

La Présidente conclut le sujet en rappelant que nous travaillons pour nos enfants.

Le Conseil Communautaire est appelé à délibérer pour valider le plan de financement ci-dessus et autoriser l'inscription des crédits nécessaires au BP 2019.

Vote unanime.

10. Proposition d'une nouvelle tarification régionale pour le transport scolaire.

Madame GADY-DUQUESNE, Vice-Présidente de la Commission Transport, prend la parole pour présenter la nouvelle tarification régionale pour le transport scolaire.

La Région qui est compétente en matière de transport public routier depuis septembre 2017 a engagé plusieurs travaux d'harmonisation pour définir les futures modalités d'organisation du transport scolaire, comme la tarification ou encore le modèle de délégation aux autorités organisatrices de second rang (AO2).

Les services de la région présenteront prochainement aux AO2 le contenu de la nouvelle génération de conventionnement, dont l'application envisagée pour la rentrée 2020 conforte le rôle des AO2 comme interlocuteur de proximité.

Pour la rentrée 2019, la Région a décidé de mettre en place une nouvelle tarification harmonisée à l'échelle de la Normandie (et non plus des Départements), permettant l'égalité de traitement, une lisibilité accrue des tarifs et une simplification des catégories.

- Pour les collégiens et lycéens, l'objectif est d'atteindre une participation de 120 € en 2020, le tarif sera de 110 € en 2019 (au lieu de 86 € actuellement) ;
- Pour les primaires (maternelles et élémentaires) pour lesquelles la gratuité est actuellement appliquée dans le Calvados, l'objectif est d'atteindre une participation de 60 € en 2021 donc à la *rentrée 2019, la participation sera de 20€/inscrit* ; 40 € en 2020.

Un effort de l'Intercommunalité pourra être pensé en N+1, N+2.

Cette nouvelle tarification vise à atteindre un taux global de couverture des dépenses par les recettes de 10%, condition fixée par les services fiscaux pour continuer de bénéficier de la TVA qui représente un enjeu de 7M€ par an pour la Région. Pour information, chaque élève transporté coûte environ 1 000 € par an.

Au regard de cette réglementation fiscale en matière de remboursement de la TVA, la Région doit dorénavant assumer directement les dépenses auprès des transporteurs et percevoir directement les recettes tarifaires.

Dans ce nouveau dispositif, les AO2 ont la possibilité de couvrir tout ou partie du tarif pour atténuer la charge des familles. Si c'est le cas, la Région demande que les AO2 confirment leur choix pour le 15 avril au plus tard afin de pouvoir l'intégrer dans le logiciel d'inscription en ligne (et ainsi de demander aux familles de verser uniquement le montant à leur charge).

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer pour valider la proposition de la Commission du 8 avril, à savoir que pour cette année scolaire 2019-2020, la Communauté de Communes ne prendra pas en charge les 20 €. Cependant, une réflexion pourra être menée pour les années suivantes afin d'atténuer la charge pour les familles.

Madame GADY-DUQUESNE tient à préciser que le transport accompagnement en bus reste à la charge de l'intercommunalité.

Madame la Présidente annonce que pour les communes de Lison, Saint Marguerite d'Elle, la rentrée scolaire se fera dans les mêmes conditions qu'en 2018. Un travail avec le CAUE pour la réhabilitation du site de la gare est en cours, une réunion aura lieu avec les élus de la Commune et la Commission Scolaire, la semaine prochaine.
A Aure-Sur-Mer, une proposition de nouvelle convention a été faite aux élus de Bayeux Intercom, la

négociation est en cours.

Monsieur TORCHEUX s'exprime : « on parle bien d'une proposition de convention et non de dérogation ».

Madame la Présidente répond que pour l'instant c'est encore au stade de la réflexion avec Bayeux Intercom.

Madame la Présidente fait un point sur la rentrée scolaire 2019-2020 pour les deux sites scolaires d'Isigny et d'Osmanville et annonce la décision de la Commission Scolaire.
Depuis 2017, il y a eu énormément de réunions avec les parents d'élèves, l'Education Nationale, les enseignants, les élus d'Isigny et d'Osmanville, pour répondre aux demandes de l'inspection académique.
Suite à ces différents échanges, la Commission Scolaire a donc acté pour garder à Osmanville les classes de maternels et les autres cycles iront rejoindre l'école Jacques Prévert à Isigny-sur-Mer à la rentrée scolaire à la demande de l'inspection.
De plus, l'école d'Isigny bénéficie du réseau prioritaire avec le dispositif 100 % réussite, dédoublement des classes (classes de 12 élèves). Les 17 CP et CE1 pourront donc bénéficier de ce dispositif mis en place (l'école d'Osmanville ayant 3 classes de CM2 avec 1 triple niveau).
Aussi, les élèves de CM pourront bénéficier du dispositif socle : l'idée est d'avoir des projets en commun pour les élèves d'Isigny, Osmanville mais aussi Grandcamp-Maisy et la Cambe. Ce projet était souhaité par les parents.
La Présidente ajoute que l'intercommunalité a déjà développé la culture, la médiathèque, la petite enfance et pleins d'autres opportunités.

Madame la Présidente précise que la décision prise, est à prendre comme une information :

- répartition par cycle : choix de la Commission
- de lisser les effectifs
- d'éviter les classes à triple niveaux

Intervention de Monsieur BARBANCHON qui fait part que la décision est difficile à prendre.

La Présidente indique également que l'accueil des toutes petites sections est une volonté de l'intercommunalité. Aussi, afin de faciliter un accueil petite enfance pour les familles du secteur ouest, la priorité est donnée à un travail d'accueil petite enfance à la rentrée de septembre 2020 et que dans un second temps, un travail sur une médiathèque pourra être envisagé.

Monsieur BARBANCHON pose la question à savoir si les locaux actuels sont techniquement prêts à cette faisabilité d'accueil.

Madame la Présidente réplique que cela a été vu avec l'Education Nationale, « c'est faisable ».

Madame BENICOURT interpelle la Présidente sur cette répartition, sans suit un débat houleux pour montrer son désaccord. Elle demande que la Commission Scolaire continue à travailler sur les projets de halte-garderie et de bibliothèque.

Monsieur LEMARIÉ a abondé dans le sens du Maire d'Osmanville.

Madame la Présidente répond à Madame BENICOURT, qu'elle sait très bien que l'école va fermer et qu'elle refuse d'intégrer le bâtiment B à Isigny.

Monsieur LENICE renforce en disant qu'il n'y aura pas d'intégration même l'année prochaine, c'est une décision de la Commission Scolaire. Les CP- CE1 ne pourront pas rester sur Osmanville.

La Présidente reprend la parole et dit que c'est tout un ensemble, qu'il faut être ambitieux. On garde le site d'Osmanville et les CP-CE1 iront à Isigny à la rentrée prochaine avec le projet 100 % réussite (12 enfants par classe).
Ce projet pédagogique a été validé par les différents directeurs, le dernier mot reviendra de toute façon à l'Education Nationale.

Madame MOTTIN prend la parole et demande : Que dit le rapport de la Commission ?

Madame la Présidente répond qu'il n'y a pas d'obligation de passer le rapport en Conseil Communautaire.

Madame MOTTIN s'adresse de nouveau à la Présidente en lui demandant : Sur quels projets les élus sont-ils invités à débattre ?

Madame la Présidente réplique qu'il y a assez de transparence et que les élus ont toujours reçu les comptes-rendus.

11. Proposition des tarifs complémentaires pour prestations et services de l'Office de Tourisme.

La Communauté de Communes a édité un visuel collector à l'occasion du 75ème anniversaire propre au territoire d'Isigny-Omaha. Edité sous plusieurs formats, ils seront en vente dans les Bureaux d'Information Touristique et sites partenaires de l'Office de Tourisme.

Les tarifs proposés par la commission sont :

- Affiche A3 (29,7x42) : 3€

- Affiche A1 (59,4x84,1) numérotée : 7€

- Carte postale : 1€

Le Conseil Communautaire a été invité à délibérer sur les tarifs proposés par la Commission.

Vote unanime.

Un partenariat « Raconte-moi le D-Day » avec l'Office de Tourisme de la Baie du Cotentin a été mis en place pour des animations miroirs sur les plages d'Omaha et Utah.

Les tarifs proposés par la Commission sont :

- Circuits pédestres [*idem tarifs 2019*] : 4€/adulte ; 2€/enfant.4 à 12 ans (gratuit moins de 4 ans)

- Circuits attelage [*idem tarifs 2019*] : 15€/adulte ; 9€/enfant 4 à 12 ans (gratuit moins de 4 ans) ; forfait famille 40€ (2 adultes & 2 enfants.)

- Sorties jumelées pédestre + attelage [*proposition réduction*] : 17€/adulte ; 10€/enfant 4 à 12 ans (gratuit moins de 4 ans) ; forfait famille 50€ (2 adultes & 2 enfants)

Il y a une possibilité de jumeler deux sorties sur Omaha et de jumeler aussi sur les sites d'Omaha et Uta.

Le Conseil communautaire a donc été invité à se prononcer sur le choix des tarifs proposés par la Commission.

Vote unanime.

La Commission propose une insertion gratuite dans le Pass Réduc' 2019 qui sera réservée aux partenaires de l'Office de Tourisme.

Le Conseil communautaire a donc été invité à délibérer sur cette proposition d'insertion gratuite dans le Pass Réduc' 2019 pour les partenaires de l'Office de Tourisme.

Vote unanime.

12. Proposition des tarifs complémentaires pour prestations et services de l'Ecole de Voile Intercommunale.

Une proposition de séances de Paddle géant à l'école de voile intercommunale de Grandcamp-Maisy a été mise en place.

Les tarifs complémentaires pour ces prestations et services proposés par l'école de voile intercommunale sont les suivants :

- Tarif individuel : 50€/heure (location et usage libre)

- Tarif groupe : 15€/personne pour 1h30 (location + encadrement)

Le Conseil Communautaire a été invité à délibérer sur les tarifs complémentaires pour les prestations et services de l'Ecole de Voile Intercommunale.

Vote unanime.

13. Proposition de validation de la Convention Globale Territoriale avec la CAF du Calvados.

Monsieur BARBANCHON, Vice-Président de la Commission Enfance-Jeunesse, prend la parole pour présenter la Convention Globale Territoriale avec la CAF du Calvados.

Depuis janvier 2018, une démarche de Convention Territoriale Globale a été engagée entre la Communauté de Communes d'Isigny-Omaha-Intercom et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados. Ce diagnostic territorial, nécessaire à la mise en œuvre de la CTG, s'inscrit dans une démarche partenariale.

La Convention Territoriale Globale (CTG), qui sera signée entre la Communauté de Communes et la CAF en 2019 vise 3 objectifs principaux :

A/ Rendre plus lisible l'ensemble du partenariat construit entre la Communauté de Communes d'Isigny-Omaha-Intercom et la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados sur les thématiques suivantes :

- Axe 1 : petite enfance,
- Axe 2 : enfance et jeunesse,
- Axe 3 : parentalité,
- Axe 4 : logement,
- Axe 5 : animation de la vie sociale,
- Axe 6 : accès aux droits.

B/ Identifier des axes de développement sur ces mêmes thématiques pour mieux répondre aux problématiques sociales des familles,

C/ Décloisonner les différents niveaux d'intervention et appréhender l'action de manière globale.

Ce diagnostic se veut synthétique afin de voir les atouts et les faiblesses de ce territoire intercommunal et de dégager concrètement les problématiques sociales principales présentes. Elle cible les axes d'intervention cités ci-dessus et apporte un éclairage sur les spécificités du territoire, en comparaison avec le Département du Calvados.

Il a été conçu à partir, essentiellement, des sources suivantes :

- les données allocataires de la CAF du Calvados,
- les données statistiques INSEE, issues des derniers recensements en vigueur,
- les données de la Communauté de communes ;
- Quelques données du Conseil départemental, de la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la Mer)

Certains éléments chiffrés ont dû être reconstitués pour les années précédentes, du fait de la création du nouveau territoire intercommunal.

Aspects méthodologiques :

D'un point de vue méthodologique, deux instances ont été mises en place :

Un « Comité de Pilotage Restreint » (COR) a été constitué pour la bonne mise en œuvre de la démarche. C'est l'instance de décision de la CTG. Les membres du COR ont fait le choix de mettre en place une autre instance intitulée « Comité de Pilotage Elargi » pour rassembler un certain nombre

d'élus représentatifs de tout le territoire intercommunal.
C'est ainsi que plusieurs élus issus des trois anciennes intercommunalités ont été pilotes ou co-pilotes des groupes de travail avec la Caf. Les groupes de travail associant élus, partenaires du territoire et parfois institutions se sont ainsi déroulées de septembre à novembre avec deux réunions d'échanges pour chaque thématique (sauf pour l'accès aux droits).

Les réflexions menées lors de ces différentes instances viennent compléter le diagnostic et ont permis également d'identifier ou plutôt d'affiner les axes de progression à retenir.

Suite à cet exposé, Monsieur BARBANCHON fait une présentation détaillée d'une fiche action jeunesse. Il annonce une fusion de RAM en 2020 et fait part aussi d'un réel manque d'assistantes maternelles sur le territoire.

Monsieur BARBANCHON souhaiterait se faire assister par les services de la CAF et aimerait bénéficier de son expérience.

Madame GADY-DUQUESNE prend la parole et fait remarquer que des structures sont envisagées pour le secteur Sud mais le Nord est oublié. Elle demande la modification de la fiche action.

Madame la Présidente reprend la parole et indique que la CAF n'a pas accepté de rajouter un quatrième endroit.

Monsieur BARBANCHON rajoute que la CAF privilégie la carte territoriale.

Madame DUFOUR indique qu'on peut le lire encore dans la presse cette semaine.

Monsieur FURDYNA parle de calendrier 2019 pôle multi accueil du bâtiment, il y a plus d'enfants dans le Sud.

Monsieur BARBANCHON explique qu'il y a des choix budgétaires à faire et la première demande des familles était de trouver une solution de garde pour les enfants.

Madame MOTTIN propose par rapport à la fiche action de ne pas embaucher mais de faire une mise à disposition d'un animateur identifié.

Après avoir échangé, le Conseil Communautaire a donc été invité à délibérer pour autoriser la Présidente à signer la Convention Globale Territoriale avec la CAF.

Vote majoritaire (2 abstentions).

14. Proposition d'une Convention de mise à disposition des bâtiments pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du site de Crouay.

L'accueil de Loisirs sud est actuellement organisé dans les écoles maternelles et élémentaires du Molay-Littry. En 2018, l'accueil a été testé sur le site de l'ancienne école de Crouay pendant les vacances scolaires.
Cet essai s'est montré très concluant. L'avantage de disposer d'un site dédié en totalité au centre de loisirs est un réel confort pour les enfants et l'équipe chargée d'encadrer les enfants.

La commune a délibéré favorablement pour la mise à disposition des locaux à l'intercom pour le centre de loisirs.

Les élus du Conseil Communautaire ont été invité à délibérer pour autoriser la Présidente à signer le procès-verbal de mise à disposition des bâtiments pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) du site de Crouay.

Vote unanime.

Questions/informations :

- Monsieur VALLY, Maire d'Aure-sur-Mer, interpelle sur les travaux d'assainissement collectif. Travaux toujours pas finis sur Trévières, pourtant un million d'euros avait été voté au budget.
  Monsieur CORNIERE, Vice-Président en charge de la Commission Assainissement Collectif évoque le montant des coûts des travaux et indique que l'Agence de l'Eau et la DDTM du Calvados travaillent des scénaris, qu'une étude sera remise avant ou après l'été.

- Madame BOISSEL : prend la parole et annonce la date du prochain Conseil Communautaire qui aura lieu le 27 juin 2019 à la salle des fêtes du Molay Littry.
  Accueil les 15 et 16 Octobre 2019 de Madame Jean Stothert, la Maire d'Omaha, dont l'objectif de ces différents échanges est de pouvoir créer un partenariat entre la ville d'Omaha et la Communauté de Communes (échanges économiques, culturels et touristiques).

* * * * * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 23h10.